

## ORDRE DU JOUR

### POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE MARDI 14 AOÛT 2001 DANS LA SALLE DU CONSEIL, 19H30

1. Appel nominal
2. Déclarations d'intérêt pécuniaire

#### AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

#### DÉLÉGATIONS

3. Document d'orientation sur le transport des personnes handicapées.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {RÉTROPROJECTION}**
  - Le conseiller M. Petryna, président du comité consultatif pour le transport des personnes handicapées, présentera Elizabeth Lounsbury
  - R. Johnston, directeur des Services des transports
  - Des membres du comité consultatif seront présents.

2001-220A 3 POUR ÉTABLIR UNE POLITIQUE EN CE QUI CONCERNE  
LE TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES ET  
HARMONISER LES SERVICES HANDI-TRANSIT.

4. Lettre datée du 2001-07-27 de Tammy Frick, directrice administrative, Cinéfest Sudbury, au sujet du festival international du film, Cinéfest Sudbury.
  - Tammy Frick, directrice administrative, Cinéfest Sudbury

Rapport daté du 2001-08-03 (...) en ce qui concerne Cinéfest.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

2001-221A 3 POUR AUTORISER UNE SUBVENTION POUR CINÉFEST  
SUDBURY

#### QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

## **PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS**

### **(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-20 de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

### **PROCÈS-VERBAUX**

Seuls les changements se rapportant à des erreurs ou à des omissions d'une réunion précédente pourront être effectués lors de l'adoption du procès-verbal. Tout autre commentaire sera irrecevable.

- C-1 Rapport n° 13, Procès-verbal de la réunion du 2001-07-10 du Conseil municipal. **M.1-17**
- C-2 Rapport n° 11, Procès-verbal de la réunion du 2001-07-10 du Comité plénier - Planification. **M.18-24**
- C-3 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, Procès-verbal du 2001-04-17. **M.25**
- C-4 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, Procès-verbal du 2001-07-17. **M.26**
- C-5 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, Procès-verbal du 2001-07-31. **M.27-28**
- C-6 Rapport n° 6, Procès-verbal de la réunion du 2001-06-27 du Conseil de santé, Sudbury & districts. **M.29-35**
- C-7 Rapport n° 6, Procès-verbal de la réunion du 2001-06-27 du Centre métropolitain de Sudbury. **M.36-40**  
**(RÉSOLUTIONS PRÉPARÉES - PROCÈS-VERBAUX REÇUS)**

## **PARTIE I -ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)**

### **SOUSSIONS**

- C-8 Contrat 2001-05 : Remplacement de compteurs d'eau résidentiels.
- C-9 Contrat 2001-02 : Conduite principale d'adduction d'eau de Falconbridge, de la rue Lebel à l'ancienne autoroute de Falconbridge.
- C-10 Protection contre la foudre - Tour ouest.  
**(RÉSOLUTIONS PRÉPARÉES)**

### **RAPPORTS DE GESTION COURANTS**

- C-11 Sondage par téléphone : Permis pour occasion spéciale et dispense en ce qui concerne le chapitre 776 (code municipal de l'ancienne ville de Sudbury) du règlement contre le bruit - *Finnish Canadian Grand Festival*.
- C-12 Sondage par téléphone : Permis pour occasion spéciale et dispense en ce qui concerne le chapitre 776, (code municipal de l'ancienne ville de Sudbury) du règlement contre le bruit - David Squarzolo.
- C-13 Permis pour occasion spéciale et dispense, en ce qui concerne le règlement contre le bruit 93-424 (ancienne ville de Walden), Beaver Lake Sports & Cultural Club Inc.
- C-14 Permis pour occasion spéciale - Cinéfest Sudbury.
- C-15 Permis pour occasion spéciale et dispense en ce qui concerne le chapitre 776, (code municipal de l'ancienne ville de Sudbury) du règlement contre le bruit - Relais vingt-quatre heures de Labatt/Campagne coeur et âme.
- C-16 Permis pour occasion spéciale et dispense en ce qui concerne le chapitre 776, (code municipal de l'ancienne ville de Sudbury) du règlement contre le bruit - Festival d'été de la Galerie d'art de Sudbury.
- C-17 Congrès des municipalités du nord-est de l'Ontario, du 12 au 14 septembre 2001 - Howard Johnson Hotel & Conference Centre, Sudbury, Ontario.
- C-18 12<sup>e</sup> assemblée annuelle de AFMO 2001, du 26 au 28 septembre 2001, Welland, Ontario.

## **PARTIE I -ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)**

### **RAPPORTS DE GESTION COURANTS (suite)**

C-19 Feu d'artifice : Parc Bell, inauguration du monument du patrimoine minier

C-20 Fonds de placement dans la collectivité  
(Community Placement Target Fund.)  
**(RÉSOLUTIONS PRÉPARÉES)**

### **RÈGLEMENTS**

2001-196A 3 POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU  
CONSEIL À L'OCCASION DE SA RÉUNION DU  
14 AOÛT 2001

2001-197T 3 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-85,  
ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR NOMMER DES  
AGENTS MUNICIPAUX D'EXÉCUTION DE LA  
LOI, AUX FINS D'APPLICATION DES ARTICLES  
DU RÈGLEMENT 2001-1 PORTANT SUR LA  
PROPRIÉTÉ PRIVÉE.

(Ce règlement actualise la liste des agents de  
contrôle du stationnement.)

2001-198 3 POUR NOMMER DES AGENTS D'EXÉCUTION  
DE LA LOI, AUX FINS D'APPLICATION DES  
RÈGLEMENTS À L'AÉROPORT DE SUDBURY

(Ce règlement actualise la liste des agents  
municipaux d'exécution de la loi fournie par le  
Corps canadien des commissaires.)

2001-199G 3 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-45A  
POUR NOMMER DES AGENTS MUNICIPAUX  
D'EXÉCUTION DE LA LOI, AUX FINS  
D'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2001-44G  
SUR LA GESTION DES DÉCHETS.

(Ce règlement actualise la liste des agents d'exécution  
de la loi fournie par le Corps canadien des commissaires.)

(Le Conseil municipal a adopté le règlement 2001-  
200 lors de sa réunion du 14 juin 2001)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

- 2001-201B 3 RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE PERMIS DE CONSTRUCTION, DE DÉMOLITION ET DE CHANGEMENT D'UTILISATION, AINSI QUE D'INSPECTIONS ET DE FRAIS.
- (Ce règlement remplace le règlement 2001-20B adopté par le Conseil lors de sa première réunion du 9 janvier 2001. Il est actualisé de façon à refléter notamment certains changements apportés récemment à la Loi sur le code du bâtiment et des changements quant à la dotation.)
- 2001-202Z 3 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-303, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE WALDEN
- (Assemblée plénière - Planification  
Recommandation #2001-80)
- (Ce règlement temporaire ne modifie pas le zonage de la propriété en question. Il remplace le règlement 2000-52Z actuel pour permettre l'utilisation temporaire des bâtiments annexes de l'atelier d'usinage sur la propriété en question. De plus, ce règlement permet l'aménagement d'une aire d'entreposage pour l'atelier d'usinage temporaire. La date de fermeture de l'atelier d'usinage temporaire demeure inchangée, soit le 22 mars 2003. Pour que ces changements entrent en vigueur, le règlement temporaire 2000-52Z est totalement abrogé. - Brian et Cathi Schouten, 46 chemin Den Lou, Whitefish.)
- 2001-203A 3 POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION EN CE QUI CONCERNE LA TAXE ENTRE LA VILLE ET LISA MARIE PILKEY AINSI QUE STEVEN LEONARD PILKEY POUR LA PROPRIÉTÉ CONNUE COMME ÉTANT LE 11 RUE FRANK, CAPREOL
- (Rapport daté du 2001-07-31 du Directeur général des Services corporatifs)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS(suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

- 2001-204A 3 POUR AUTORISER UNE ENTENTE AVEC POWER EVENTS INTERNATIONAL INC. AUTORISANT L'UTILISATION DU PARC WHITEWATER ET L'APPORT D'AUTRE SOUTIEN POUR LE 10<sup>E</sup> CHAMPIONNAT ANNUEL CANADIEN DE MOTONAUTISME
- (Rapport daté du 2001-07-31 de la Directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs)
- 2001-205A 3 POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGEMENT DE BAIL ENTRE LA VILLE ET NOLIN SHELL
- (Ce règlement a été créé à la suite d'un rapport sur l'ordre du jour du Comité plénier - Planification.)
- 2001-206 3 POUR MODIFIER LES CLAUSES CONCERNANT DES PÉNALITÉS DANS LES RÈGLEMENTS DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE SUDBURY ET DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS DES ENVIRONS.
- (Ce règlement actualise les clauses des anciens règlements concernant des pénalités. Il élimine celles-ci qui ne sont plus appropriées en vertu de la Loi sur les infractions provinciales. Les pénalités pertinentes aux infractions sont approuvées par le juge en chef au moyen d'amendes fixes ou sont imposées par le juge de paix présidant l'audience.)
- 2001-207A 3 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-34A POUR NOMMER DES FONCTIONNAIRES POUR LA VILLE DU GRAND SUDBURY
- (Ce règlement nomme le procureur municipal, adjoint du greffier, aux fins d'attestation de règlements municipaux présentés à la cour des infractions provinciales et nomme les employés du bureau des infractions provinciales, greffiers de cette cour.)

## **PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)**

### **RÈGLEMENTS (suite)**

- 2001-208      3      POUR ÉTABLIR DES FRAIS POUR CERTAINS SERVICES FOURNIS PAR LE SERVICE DE TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY
- (Ce règlement établit des frais pour les services et les produits de Travaux publics, conformément aux recommandations du groupe de travail sur ce sujet et le budget de 2001 tel qu'approuvé récemment par le Conseil. Il ne traite pas de la question des caniveaux et de leurs coûts, qui sera soumise au Conseil en vue d'être examinée séparément.)
- 2001-209A    3      POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-21A, ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR NOMMER UN FONCTIONNAIRE RESPONSABLE DES CONSENTEMENTS.
- (Ce règlement nomme un membre du personnel substitut pour accorder des consentements à la place d'un fonctionnaire municipal exerçant cette fonction et agir à titre de secrétaire-trésorier du Comité de règlement.)
- 2001-210A    3      POUR MODIFIER LE CHAPITRE 553 (TAXI) DU CODE MUNICIPAL DE L'ANCIENNE CORPORATION DE LA VILLE DE SUDBURY
- (Ce règlement permet d'apporter des changements mineurs au règlement sur les permis de taxi de l'ancienne ville de Sudbury pour permettre aux structures existante de demeurer en place jusqu'à ce que le Conseil ait adopté son nouveau règlement sur les permis de taxi. )
- 2001-211A    3      POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2000-35 DE L'ANCIENNE VILLE DE NICKEL CENTRE, ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-24, EN CE QUI CONCERNE L'OCTROI DE PERMIS, L'ÉTABLISSEMENT DE RÈGLEMENTS ET LA RÉGIE DE TAXIS DANS L'ANCIENNE VILLE DE NICKEL CENTRE.

## **PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS(suite)**

### **RÈGLEMENTS (suite)**

(Ce règlement permet d'apporter des changements mineurs au règlement sur l'octroi de permis de taxi de l'ancienne ville de Nickel Centre, pour permettre à la structure existante de demeurer en place jusqu'à ce que le Conseil ait adopté son nouveau règlement sur l'octroi de permis. )

2001-212A 3 POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT TB-33 DU CONSEIL DE TRANSITION POUR LA VILLE DU GRAND SUDBURY, ÉTANT UN RÈGLEMENT POUR TRANSFÉRER LES EMPLOYÉS, L'ACTIF, LES RESPONSABILITÉS, LES DROITS ET LES OBLIGATIONS DE LA COMMISSION HYDROÉLECTRIQUE DE SUDBURY, DE LA COMMISSION HYDROÉLECTRIQUE DE NICKEL CENTRE ET DE HYDROÉLECTRIQUE DE CAPREOL RESPECTIVEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY, DE LA VILLE DE NICKEL CENTRE ET DE LA VILLE DE CAPREOL, À UNE CORPORATION ET À SES FILIALES CONSTITUÉES EN PERSONNE MORALE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DE LA LOI SUR L'ÉLECTRICITÉ, 1998

(Conformément au rapport du 22 juin 2001 du Directeur général des Services corporatifs au Conseil, ce règlement établit le prix de transfert et le calendrier de remboursement des Services publics du Grand Sudbury à la Ville, aux fins de transfert de l'actif des anciennes commissions de l'électricité.)

2001-213A 3 POUR AUTORISER UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE ET MYTHS AND MIRRORS COMMUNITY ARTS POUR LA RÉALISATION D'UNE PEINTURE MURALE.

(Rapport daté du 2001-08-01 de la Directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs)

2001-214A 3 POUR AUTORISER LA DISPOSITION DE SURPLUS DE RÉSERVE ROUTIÈRE SUR LES RIVAGES DE CERTAINS LACS.

(Ce règlement a été créé à la suite d'un rapport sur l'ordre du jour du Comité plénier - Planification)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS(suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

- |           |   |   |
|-----------|---|---|
| 2001-215A | 3 | POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION AVEC LA NORTHERN WASTE TRANSFER  |
|           |   | (Ce règlement a été créé à la suite d'un rapport sur l'ordre du jour du Comité plénier - Planification)   |
| 2001-216A | 3 | POUR AUTORISER UNE ENTENTE DE BAIL AVEC DANEDCO LAND DEVELOPMENT INC.   |
|           |   | (Ce règlement a été créé à la suite d'un rapport sur l'ordre du jour du Comité plénier - Planification.)  |
| 2001-217Z | 3 | POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST ET L'ANCIENNE VILLE DE ONAPING FALLS   |
|           |   | (Ce règlement a été créé à la suite d'un rapport sur l'ordre du jour du Comité plénier - planification)   |
|           |   | (Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété "R1.D18", pour lui attribuer la désignation «Résidentielle individuelle» afin que des modifications puissent être apportées au projet de plan de subdivision qui permettrait par la suite le développement d'autres lots résidentiels individuels - 996465 Ontario Limited, Classic Parkway, Val Thérèse) |
| 2001-218Z | 3 | POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DES ANCIENNES VILLES DE VALLEY EAST ET DE ONAPING FALLS   |
|           |   | (Ce règlement a été créé à la suite d'un rapport sur l'ordre du jour du Comité plénier - Planification.)  |

## **PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS(suite)**

### **RÈGLEMENTS (suite)**

(Ce règlement ne redéfinit pas le zonage de la propriété en question. Il permet l'installation d'une maison mobile à titre de deuxième unité d'habitation («pavillon-jardin») sur la propriété en question pour une période temporaire maximum de dix ans. De plus, le règlement stipule que la cours à l'arrière d'une telle unité d'habitation (maison mobile) doit avoir au moins 4,57 mètres de profondeur. - Gérald R. Deschamps, 4501 avenue Beaver, Val Thérèse.)

2001-219A    3    ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU  
GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LES  
SUBVENTIONS AUX ARTS ET À LA CULTURE  
2001

Rapport de la Directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 8 août 2001.

### **CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION UNIQUEMENT**

- C-21 Inclusion des chats dans les responsabilités des services responsables des animaux.  
**(À TITRE D'INFORMATION)**
- C-22 Mise à jour du programme municipal d'évaluation du rendement.  
**(À TITRE D'INFORMATION)**
- C-23 Modifications apportées à l'impôt foncier pour les propriétés situées sur les anciens territoires non érigés en municipalité.  
**(À TITRE D'INFORMATION)**
- C-24 Rapport daté du 2001-08-10, du Chef de police, concernant l'expansion du réseau de communications des Services policiers du Grand Sudbury - érection de tours à divers sites.  
**(À TITRE D'INFORMATION)**

## **PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER**

### **QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES**

{AUCUNE}

### **RAPPORTS DES GESTIONNAIRES**

R-1 Postes de membres du Conseil vacants au sein de la Société de développement communautaire du Grand Sudbury, ainsi que du Bureau de santé de Sudbury & du District.  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

## **PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)**

### **MOTIONS**

**{AUCUNE}**

### **ADDENDA**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **AVIS DE MOTIONS**

### **SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

***{UNE MAJORITÉ DE DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 H}***

2001-08-10

**THOM M. MOWRY,  
GREFFIER MUNICIPAL**

**GLORIA WARD  
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**